



COMMUNE DE GROSBOUS

1, rue de Bastogne L-9154 Grosbous

www.groussbus.lu

KlimaPakt 
European Energy Award

Dossier traité par: Steve Beckers Tél. : 83 80 22 -31 backoffice@groussbus.lu

AVIS AU PUBLIC

Conformément à l'article 60 § 2 de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, il est porté à la connaissance du public que la **décision** plus amplement décrite ci-dessous a été délivrée par le Département de l'environnement du Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable (MECDD) :

Référence MECDD:	97981
Objet :	une coupe d'urgence pour cause de bostryche
Requérant :	Monsieur René Steichen
Adresse :	36, rue Clairefontaine L-9201 Diekirch
Date de la décision :	27.01.2021
Lieu :	sur la parcelle 1087/999, section B de Dellen, lieu-dit "ënneschte Bësch"
Début du délai de recours :	05.02.2021
Fin du délai de recours :	05.05.2021
Remarque(s) :	Le public peut prendre inspection de la décision sur le site internet de la commune (www.groussbus.lu) ou <u>sur rendez-vous</u> à la maison communale

Grosbous, le 3 février 2021

pr. le collège des bourgmestre et échevins,

le bourgmestre,

le secrétaire,

